

Le Maire de la Commune de Neuvecelle, Haute-Savoie,

- Vu le Code de la Route ;
- Vu le Code de la Voirie Routière ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la demande formulée par la Municipalité de Neuvecelle, d'organiser la rentrée scolaire du Lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025 en toute sécurité ;
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer temporairement la circulation des véhicules sur le chemin de Chez Duret, la partie en sens unique devant l'ESP;

### ARRETE

**Art. 1 – Le Lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025 de 8h00 à 9h00 et de 16h00 à 17h00**, la circulation des véhicules sera réglementée sur le chemin de Chez Duret, la partie en sens unique devant l'ESP : de l'intersection avec l'avenue de Lécherot jusqu'à l'intersection avec l'avenue d'Evian. **La route sera fermée à la circulation temporairement.** L'accès du bus scolaire et des riverains restera possible. La signalisation s'effectuera aux moyens de barrières et panneaux.

**Art. 2** - La signalisation et le barriérage seront mis en place par les Services Techniques de la Commune de Neuvecelle.

**Art. 3** - Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur à la date de mise en place de la signalisation et du barriérage correspondant à ces mesures.

**Art. 4** – Toute transgression au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

**Art. 5** - Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Madame la Commissaire de Police, CSP du Léman,
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie d'Evian-les-Bains,
- Monsieur le Chef de Service de la Police Municipale d'Evian-les-Bains,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques.

Neuvecelle, le 26 août 2025

Nadine WENDLING,



Maire de NEUVECELLE.

**ARRETE n° 2025-95:**

**Route fermée à la circulation**

**Chemin de Chez Duret la partie en sens unique devant l'ESP – Rentrée scolaire du Lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025 – La Municipalité de Neuvecelle**